Commune de 01540 VONNAS

Nombre de

Membres

En exercice: 23

Qui ont pris part au vote: 21

Pour: 21

Date de la convocation: 30 mai 2023

Séance du 06 juin 2023

Délibération 2023 - 23/06/06-04

L'an deux mil vingt-trois le 6 juin

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de Monsieur Alain GIVORD, Maire

PRESENTS:

GIVORD Alain

CARJOT Jean-François

DESMARIS Elodie

GIVORD Jean-Louis

DUCLOS Nathalie

BERTHOUD Françoise

DUMARAIS Serge

LAURENT Michèle

TRONCY René

YŰKSEL Ufuk

GABILLET Guy

MIGNOT Catherine

TRESSELT Nadine

THIBERT Karine

GREGOIRE Cédric

NIZET Cécile

MIGNOT Catherine

DUBOIS Françoise

TROUILLOUX Caroline

RAVOUX Christian

Secrétaire de séance : Karine THIBERT

Absent(e) excusé(e): Sébastien LEQUEUX, Alexandre DESRAYAUD, Claude RABUEL

Pouvoirs: Claude RABUEL donne pouvoir à Jean-François CARJOT

Objet : Modification du tableau des emplois communaux au 15 juin 2023, poste « chargé d'opérations et de projets » et poste « gestionnaire cantine et de l'entretien des locaux »

Signature

Le Maire

Alain GIVORD

Accusé de réception en préfecture 001-210104576-20230606-06-06-23-04-DE Date de télétransmission : 09/06/2023 Date de réception préfecture : 09/06/2023

Délibération 2023 - 23/06/06-04

Objet : Modification du tableau des emplois communaux au 15 juin 2023, poste « chargé d'opérations et de projets » et poste « gestionnaire cantine et de l'entretien des locaux »

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics, Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps compet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 23 avril 2023,

Considérant la nécessité de modifier les grades d'accès aux postes de « chargé d'opérations et de projets » et de « chargé de la restauration scolaire », pour permettre le recrutement

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

DECIDE a compté du 15 juin 2023 de modifier le tableau des emplois communaux :

- Modification du poste de Chargé d'opérations et de projets, cadre d'emploi de techniciens et des adjoints techniques, de 35 heures hebdomadaires
- Modification du poste de Chargé de la restauration scolaire, cadre d'emploi d'adjoint technique et ATSEM, de 35 heures hebdomadaires

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 15 juin 2023.

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Le tableau des emplois est ainsi arrêté à compter du 15 juin 2023

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	CADRE. D'EMPLOIS	Durée temps de travail	Nombre de poste créés
Direction	Directeur Général des Services	Attaché ou Ingénieur	35 h	1
	Directeur Général Adjoint	Attaché ou Ingénieur	35 h	1
Services Administratif Accusé de réception en préfecture	Agent chargé de la Comptabilité	Adjoint Administratif	35 h	1
	Agent chargé des ressources humaines, comptabilité	Adjoint Administratif	35 h	1
	Agent chargé de l'urbanisme	Adjoint Administratif	35 h	1
	Agent polyvalent, chargé de l'accueil	Adjoint Administratif	35 h	1
	Agent polyvalent, chargé de l'accueil	Adjoint Administratif	22 h	1

Services Techniques	Chargé d'Opérations et de Projets	Technicien Adjoint Technique	35 h	1
	Adjoint polyvalent des services techniques	Agent de maîtrise	35 h	3
	Agent chargé maintenance voirie ou espaces verts	Adjoint Technique	35 h	8
	Agent chargé de la restauration scolaire	Agent de Maitrise Adjoint Technique	35 h	1
		ATSEM		
	Agent chargé de l'entretien salle polyvalente, restauration scolaire, agent polyvalent maintenance	Adjoint technique	35 h	5
Service Cantine	Agent chargé du service, surveillance et entretien cantine scolaire	Adjoint technique	30 h	1
	Agent chargé du service, surveillance, entretien cantine scolaire et animation	Adjoint technique	22 h	3
	Agent chargé du service, surveillance, entretien cantine scolaire et animation	Adjoint technique	6.91 h	3
Services Scolaire	Agent spécialisé des écoles maternelles	ATSEM	31 h 30	3
	Agents des écoles maternelles	ATSEM	25.17 h	1
	Agent chargé de la surveillance exclusive des classes ULIS à la Cantine	Adjoint technique	8 h	1
Service Culturel	Agent en charge de la Bibliothèque	Adjoint du Patrimoine	15 h	1
Service Police Municipale	Agent en charge de la Police municipale et polyvalence	Garde Champêtre	35 h	1
Service Animation	Agent chargé des maternels à la cantine	Adjoint d'animation	11 h 50	1
	Agent chargé surveillance cantine et mise à disposition de la CCBV encadrement pré-post scolaire animation	Adjoint d'animation	22 h 25	1
CAMPING	Responsable Gestionnaire du Camping	Catégorie C	35 h	1
	Assistant au Gestionnaire du Camping	Catégorie C	35 h	1
SAISONNIERS	Piscine : Régisseur de recette et aide caissier	Adjoint administratif		4
<u> </u>				

Accusé de réception en préfecture 001-210104576-20230606-05-06-23-04-DE Date de télétransmission : 09/06/2023 Date de réception préfecture : 09/06/2023 DIT que la dépense sera inscrite sur le budget 2023, « charge de personnel ».

ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE ...

ET AFFICHAGE EN DATE DU 1 2 JUIN 2023

Adopté à l'unanimité Pour extrait certifié conforme Le-Maire Alain GIVORD

Accusé de réception en préfecture 001-210104576-20230606-06-06-23-04-DE Date de télétransmission : 09/06/2023 Date de réception préfecture : 09/06/2023